

16 avril 2024

AIRBUS DEFENCE & SPACE

Négociation salariale 2024

Ultime proposition de la Direction:

3,8%

Vendredi s'est tenue la troisième réunion de négociation salariale Airbus Defence and Space SAS.

Au cours de cette ultime réunion de négociation salariale la Direction a présentée sa dernière proposition (résumée ci-dessous):

Propositions Non-Cadres (jusqu'à E10)

Airbus Defence and Space SAS	Budget politique salariale	Date d'application
Budget Spécifique SMH	0,1%	01/07/2024
Augmentations générales	+0,6% 1,4% d'AG avec un talon de 60€ (équivalent 0,3%) Soit un total AG de 1,7%	01/07/2024
Augmentations individuelles (dont une partie réservée au support aux promotions de juillet 24 à juin 25)	1,8% décomposé : 1,6% pour la campagne Managers (*) 0,2% au titre des promotions 24-25	AI : 01/09/2024 Al accompagnant une promotion : à la date prise de poste entre juillet 2024 et juin 2025
Budget centralisé RH	+0,1%	Accompagnement des Al (01/09)
Total	+0,7%	,

Propositions Cadres (F11 à H15)

Airbus Defence and Space SAS	Budget politique salariale	Date d'application	
Budget Spécifique SMH	0,4%	01/07/2024	
Augmentations générales	-		
Augmentations individuelles (dont une partie réservée au support aux promotions de juillet 24 à juin 25)	+0,6% 3,2% décomposé : 2,8% pour la campagne Managers (*) 0,4% au titre des promotions 24-25	AI : 01/09/2024 Al accompagnant une promotion : à la date prise de poste entre juillet 2024 et jui <u>n 2</u> 025	
Budget centralisé RH	+0,1%	Accompagnement des AI (01/09)	
Total	+0,7%	,	

Propositions Cadres (H16)

Airbus Defence and Space SAS	Budget politique salariale		Date d'application
Budget Spécifique SMH		-	
Augmentations générales			
Augmentations individuelles (dont une partie réservée au support aux promotions de juillet 24 à juin 25)		3,6% décomposé : pour la campagne Managers au titre des promotions 24-25	AI : 01/09/2024 Al accompagnant une promotion : à la date prise de poste entre juillet 2024 et juin 2025
Budget centralisé RH	+0,1%	0,2%	Accompagnement des AI (01/09)
Total	+0,7%	3,8%	,

NB: +0.7% = évolution de la proposition vs 2e réunion de négociation











Considérations CFE-CGC:

Cette dernière réunion de négociation a vu un certain nombre d'avancées :

- Des dates d'application rétablies comme l'an dernier (AG en juillet et AI en septembre). Pour la CFE-CGC une dérive d'un mois supplémentaire était inacceptable.
- ➤ Des budgets "à la main des managers" réellement au-dessus des prévisions d'inflation 2024 et 2025. C'était un élément essentiel pour la CFE-CGC (non cadres: 3% // cadres jusqu'à H15: 2,8% // H16: 2,8%).
- Un engagement de taux de distribution des Al proche de ceux de 2023 (94% pour les non-cadres // 91% pour les cadres I à IIIB // 86% pour les cadres IIIBex/IIIC). En lien avec le point précédent, cela assure à une majorité de salariés une augmentation réelle (hors budgets spécifiques) supérieure aux prévisions d'inflation.
- Un budget de 0,2% de la masse salariale pour traiter des situations particulières (égalité professionnelle, intergénérationnel (salariés 50 ans et plus), rétention pour des métiers ou compétences critiques, traitement d'éventuels effets de seuil...).

Malgré tout, la négociation s'achève sur :

- Un niveau différent de nos collègues des avions : pas réellement de We Are One (il reste un écart de 0,6 points en raison de la situation financière dégradée d'Airbus DS). Les années où nous avons eu de meilleurs résultats que les autres divisions, nous avons eu également une meilleure politique salariale.
- Les dates d'application des Al restent en septembre au lieu de juillet, sans effet rétroactif au 1^{er} juillet,
- Pas d'AG pour les cadres alors que c'était une demande dans toutes les divisions du groupe.

L'accord est ouvert à la signature jusqu'à jeudi 18 avril.

En l'absence de signature de l'accord la Direction appliquera une politique salariale unilatérale à 3,2% (au lieu de 3,8%) avec des dates d'application au 1/10/2024 pours les AI et au 1/09/2024 pour les AG des non-cadres.

La CFE-CGC a lancé la consultation auprès de ses adhérents pour décider de la signature de cet accord.





